

CHARTRES METROPOLE NATATION

Compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2019

Rappel de l'ordre du jour

- Présentation de la nouvelle organisation du CMN : Questions – Réponses
- Projet sportif
- Modification des statuts :
 - Changement d'appellation du club
 - Modification des statuts pour l'avenir
 - comité directeur
- Election du nouveau comité directeur

L'assemblée est ouverte à 20h35

Présentation de la nouvelle organisation du CMN : Questions – Réponses

Yannick de Carvalho présente la nouvelle organisation issue du départ des sections sport études collège et lycée vers la C'Chartres métropole swim academy, nouvellement créée.

Une présentation financière montre que sous la forme actuelle et après la scission effective au 31 décembre 2019, les comptes seront équilibrés en année courante. Concernant le déficit au 31 décembre, Chartres agglomération a convenu d'une subvention exceptionnelle permettant au club de ne pas devoir reprendre les dettes passées.

Projet sportif

Le Chartres Métropole Natation restera ouvert à tous les niveaux, sur la base d'un parcours continu des avenir au haut niveau. Ce but sera recherché dans toutes les disciplines : natation course, natation artistique, water polo, eau libre, etc., et toutes les catégories (jeunes , seniors, maîtres, handisport). L'objectif est de renforcer la base pour faire émerger des pépites, mais aussi pour répondre à une demande de Chartres métropole d'avoir un club offrant le plus large accès possible à la natation pour ses habitants. Dans ce concept de natation pour tous, le perfectionnement a donc toute sa place et le slogan « le CMN, c'est votre club ».

Modification des statuts

Les changements présentés ne portent que sur quelques points permettant de clarifier différentes imprécisions pouvant être sujettes à interprétation.

- Les membres de l'association (tous les membres adhérents),
- Les membres votants (tous les membres ayant plus de trois mois d'adhésion),
- Les membres électeurs (précisions sur les parents représentant leurs enfants et les bénévoles).

Pour mémoire, les interprétations portaient sur les officiels, et les entraîneurs bénévoles.

- Les personnes éligibles au comité directeur (art 10) qui inclue les parents d'enfants de moins de 16 ans et les parents d'enfants mineurs de plus de seize ans, ainsi que les bénévoles.

Pour mémoire, les interprétations portaient sur les parents d'enfants de moins de 16 ans, et les parents d'enfants mineurs, de plus de 16 ans.

Réunions de l'AG (Titre III)

- Le quorum nécessite qu'1/5 des membres ELECTEURS soient présents ou représentés (preamble titre III et rappel art 10-2° pour une AGE).
- Le membre présent à une AG ne pourra être porteur que de trois pouvoirs.

- Renouvellement du Comité directeur : chaque 3 ans (pour mémoire, art 10, sans changement)
- Durée de mandat du président (et du Bureau, par voie de conséquence) : 3 ans

A été rajouté, dans les moyens d'action, l'organisation de formations (art 2).

Fort de sa notoriété en tant que Chartres Métropole Natation, l'option d'un changement de nom n'a pas été retenue.

Après échange sur chacun des articles, les statuts modifiés sont soumis au vote de l'assemblée générale extraordinaire réunie valablement. Personne ne demandant un vote au scrutin secret, le vote est effectué à main levée.

Les statuts modifiés sont adoptés à l'unanimité.

Election du nouveau comité directeur

Sur la base des nouveaux statuts, il est procédé à l'élection du comité directeur.

Une liste de 13 personnes est présentée au vote. Chaque candidat se présente et expose ses motivations.

Avec une voix contre et une abstention, la liste de 13 membres proposée est adoptée.

Sont élus :

- Laurent Benoît
- Martine Bossard
- Cyril Bouthellier
- Cédric Collignon
- Romain Coplo
- Yannick de Carvalho
- Olivier Gault
- Christine Le Moal
- Karine Letailleur
- Ronan Mear
- Emilie Pierrot –Porée
- François Roblin
- David Wavelet

Sont ensuite élus les trois membres du Bureau siégeant au sein du comité directeur/

Sont élus en tant que :

- Président : Yannick de Carvalho
- Secrétaire : David Wavelet
- Trésorier : Cyril Bouthellier

Le Président déclare cette assemblée close à 22h35

François Roblin
Secrétaire adjoint